



Proposition d'accompagnement à la formalité

(Vu la circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des centres de formalités des entreprises)

Le Centre de formalités des entreprises de la CMA d'Indre-et-Loire est compétent pour

- recevoir vos déclarations dûment remplies ainsi que les pièces justificatives ou actes qui les accompagnent ;
- délivrer un récépissé de cette déclaration ;
- transmettre vos déclarations ainsi que les pièces annexes qui leur sont destinés aux organismes obligatoires concernés ;
- vous informer lorsque votre dossier est incomplet.

Outre ces prestations, le CFE peut vous apporter une assistance technique à vos formalités autres que celles qui relèvent des attributions légales des professionnels du droit.

- Suivi de la formalité après transmission aux partenaires
- Une analyse personnalisée sur la qualité du remplissage de votre déclaration.
- Des informations claires sur des renseignements à déclarer notamment fiscaux et sociaux
- Des informations actualisées sur la qualification professionnelle requise pour certaines activités
- Une vérification de la cohérence, avec correction éventuelle, de votre déclaration par rapport à votre situation.
- Suivi de la formalité après transmission aux partenaires

Cette assistance vous est proposée pour un montant de 25 €

Je soussigné(e).....

domicilié(e).....

demande à bénéficier d'une assistance à la formalité d'entreprise

A

, le

Bon pour accord (signature)